



COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD
www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
Contr. habitants 022 366 45 25
Bur. étrangers habitant@levaud.ch
Bourse 022 366 45 29
bourse@levaud.ch
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal
de et à
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 21 septembre 2021
SP/ba-10.03

Responsable municipal : M. Sylvain Pécoud, Syndic

Préavis municipal N° 2/2021

Indemnités municipales - législature 2021-2026

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Selon l'article 29 de la Loi sur les Communes, la Municipalité vous présente le préavis de législature relatif à ses indemnités.

Situation actuelle

Indemnités fixes

Les indemnités fixes couvrent les séances de Municipalité ainsi que celles des Conseils communaux.

Montants annuels : Municipaux CHF 8'000.-, Syndic CHF 12'000.-

Vacations

Les vacations sont destinées à indemniser le temps nécessaire au suivi des différents dicastères et à la gestion courante de la Commune.

Montant horaire: CHF 40.-/heure

Prévoyance professionnelle

Les Municipaux ne sont pas affiliés à une Caisse de Pension, exceptés ceux qui ne cotisent pas dans le cadre d'une autre activité professionnelle.

Autres indemnités

Défraiement annuel pour les téléphones et déplacements dans le district : Municipaux CHF 400.-, Syndic CHF 800.-.

Indemnité kilométrique pour les déplacements hors district : CHF 0,70/km.

Transports publics hors du district : pas de remboursement.

Proposition

Indemnité fixe

Pas de changement.

Vacations

Pas de changement.

Prévoyance professionnelle

Affilier tous les Municipaux, pour autant que le seuil d'entrée soit atteint, à une Caisse de Pension, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021.

Autres indemnités

Défraiement annuel pour les téléphones et déplacements dans le district : pas de changement.

Indemnité kilométrique pour les déplacements hors du district : pas de changement.

Transports publics hors du district : remboursement plein tarif 2^{ème} classe.

Conséquence

Dû à la cotisation paritaire à la Caisse de Pension, le poste des charges sociales patronales augmenterait de CHF 13'400.-, basé sur le total des indemnités versées aux Municipaux en 2020, tel qu'inscrit au budget 2021.

Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal :

- *Vu le préavis municipal N° 2/2021, Indemnités municipales - législature 2021-2026,*
- *Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce préavis,*
- *Considérant que ce point a été porté à l'ordre du jour de manière régulière,*

Accepte

- *le préavis municipal N° 2/2021, Indemnités municipales - législature 2021-2026 aux conditions suivantes :*

Indemnité annuelle fixe

<i>Municipaux</i>	<i>CHF 8'000.-</i>
<i>Syndic</i>	<i>CHF 12'000.-</i>

Vacations

Horaire CHF 40.-/heure

Prévoyance professionnelle

Affilier tous les Municipaux pour autant que le seuil d'entrée soit atteint, à une Caisse de Pension, ceci avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2021.

Autres indemnités

Défraiement annuel pour les téléphones et déplacements dans le district : Municipaux CHF 400.-, Syndic CHF 800.-.

Indemnité kilométrique pour les déplacements hors district : CHF 0,70/km.

Transports publics hors du district : remboursement plein tarif 2^{ème} classe,

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 28 septembre 2021, pour être soumis au Conseil Communal de Le Vaud.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
 S. Pécoud	 B. Aellen

